



## L'économie salue la mise en œuvre rapide des nouvelles sanctions contre la Russie

De nouvelles sanctions financières et touchant aux biens contre la Russie, décidées par le Conseil fédéral le 28 février 2022, ont été mises en œuvre. L'économie soutient ces mesures supplémentaires.

Lors de sa séance de vendredi, le Conseil fédéral a décidé la révision totale de l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine. Ce faisant, la Suisse applique entièrement les sanctions de l'UE des 23 et 25 février 2022, depuis le 4 mars 2022 à 18 heures. economie suisse soutient ces nouvelles sanctions.

### **RENFORCEMENT DES SANCTIONS FINANCIERES ET TOUCHANT AUX BIENS**

L'ordonnance révisée prévoit plusieurs nouvelles sanctions financières et touchant aux biens. Elle interdit notamment l'exportation de tous les biens à double usage vers la Russie. De même, l'exportation de certains biens et services dans le secteur pétrolier ainsi que de certains biens et technologies pouvant être utilisés dans l'industrie aéronautique ou spatiale n'est plus autorisée. L'interdiction concerne également certains services liés aux biens de l'industrie aéronautique ou spatiale.

Dans le secteur de la finance, les instruments mis en œuvre concernent l'interdiction de fournir un financement public ou une aide financière pour le commerce ou les investissements en Russie, l'interdiction des transactions avec la Banque centrale de Russie et l'exclusion de certaines banques russes du réseau de communication international SWIFT. Le Conseil fédéral a également décidé de reprendre les interdictions d'entrée pour les personnes dont l'UE a établi la liste le 28 février 2022 et de bloquer ainsi les avoirs de certaines personnes.

Les conséquences directes de ces mesures sur le commerce extérieur suisse dans son ensemble devraient être limitées. En 2021, la Russie était le 23<sup>e</sup> partenaire commercial de la Suisse, avec un volume commercial total de 4,7 milliards de francs pour les marchandises. Des informations complémentaires sur les mesures liées à la situation en Ukraine sont disponibles sur le [site internet du Secrétariat d'État à l'économie \(SECO\)](#). Pour toute question, les entreprises suisses peuvent écrire s'adresser au SECO à l'adresse [sanctions@seco.admin.ch](mailto:sanctions@seco.admin.ch).